PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) POUR LE RISQUE INONDATION

DOCUMENT A CONSERVER

La commune de Villebernier se trouve en totalité en zone inondable. Elle a donc l'obligation de mettre en place un plan d'évacuation. Lisez attentivement toutes ces pages et conservez les .

Le Plan Communal de Sauvegarde est complémentaire du plan ORSEC mis en place par la préfecture. Le principe de ce dernier est **d'évacuer la population à sec**, sans rupture ou submersion de levée.

EN PREVENTION: A FAIRE DES MAINTENANT

- constituez vous un dossier pour vos assurances : vérifiez les termes, montants, franchises de vos contrats d'assurance,
- mettez de côté toutes les factures importantes (meubles, appareils ménagers, bijoux …),
- prenez des photos de vos objets les plus précieux (une photo en gros plan et une en situation),
- préparez une trousse d'urgence avec papiers essentiels (pièces d'identité, livret de famille, passeport),
- vérifiez que les cuves de fuel, de gaz … sont bien amarrées et ne présentent pas de risques de pollution,
- repérez votre habitation sur le plan de la commune et le circuit d'évacuation de votre secteur (voir carte)
- prévoyez un lieu d'hébergement

- prenez connaissance des coordonnées de l'élu référent qui vous a fait remplir la **fiche-enjeu**. Toutes ces fiches rassemblées en mairie permettront d'organiser les secours. Pour tout changement sur cette fiche prévenir l'élu référent.

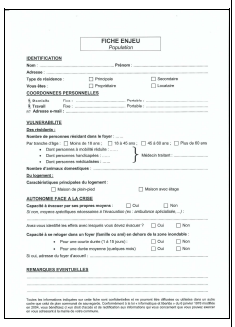
FICHE ENJEU
Population

IDENTIFICATION

COORDONNEES PERSONNELLES

VULNERABILITE

AUTONOMIE FACE A LA CRISE

REMARQUES EVENTUELLES

EN CAS D'EVACUATION

ne paniquez pas :

- écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre,
- respectez les consignes qui vous sont données par les autorités,
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'équipe enseignante s'occupe d'eux,
- ne téléphonez pas pendant les évènements, libérez les lignes pour les secours,
- n'évacuez qu'après en avoir reçu la consigne, ou lorsque il n'est plus possible de rester sans risquer l'isolement,
- avant d'évacuer, fermez les portes à clé, les fenêtres, couper le gaz et l'électricité, mettez les produits au sec,
- quittez votre domicile muni d'un sac contenant tous les papiers préparés en prévention, des vêtements chauds, une tenue de rechange, vos médicaments indispensables, un nécessaire de toilette et un peu d'argent.

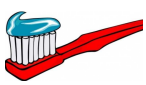

L'alerte inondation à Villebernier est diffusée par

sirène d'alerte

et par

véhicule sonorisé.

OU S'INFORMER ?

Information sur les cotes de la Loire et les risques de crue :

Tous les renseignements se trouvent sur **VIGICRUES**. En tapant vigicrues sur un moteur de recherche, toutes les informations sont disponibles pour l'ensemble des cours d'eau du territoire français mais aussi pour chaque tronçon .

Pendant la crue :

- en mairie : 02 41 51 06 25
- **coordonnées de l'élu référent du quartier : nom: téléphone: mail:**